



DGA Animation et Attractivité du Territoire
Direction du Patrimoine et de la Culture
Service du Patrimoine

Tél. 04 90 49 38 20

Affaire suivie par : Axelle Digaud

a.digaud@ville-arles.fr

Tél. 04 90 49 37 74

Arles, le 16 février 2023

Objet : Appel à projet visite spectacle - Cahier des charges

OBJET DE LA CONSULTATION

Création d'une visite spectacle sur le thème « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » (bien culturel en série inscrit sur la liste du patrimoine mondial)

Ce cahier des charges définit la nature des activités de visites spectacles (visites théâtralisées, contées, chantées, etc.) souhaitées par le service du patrimoine, ainsi que les conditions et contraintes de réalisation.

Dans le cadre du 25^e anniversaire de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » en 2023, le service du patrimoine souhaite la création d'une visite spectacle sur ce thème (voir précisions en annexe).

Lieux et date

La visite spectacle se déroulera dans l'un des monuments de la ville lié à Saint-Jacques-de-Compostelle : site des Alyscamps ou cloître Saint-Trophime.

La visite spectacle sera jouée un minimum de quinze fois selon le calendrier suivant :

- 1 répétition générale au plus tard mi-juin 2023 (en semaine)
- 1 représentation pour les agents d'accueil au plus tard le 7 juillet 2023 (en semaine)
- 8 représentations durant les vacances d'été (les 8 week-ends compris entre le 8 juillet et le 3 septembre 2023)
- 1 représentation le samedi 7 octobre 2023 à l'occasion du 25^e anniversaire
- 2 représentations durant les vacances de la Toussaint (entre le 21 octobre et 6 novembre 2023 sur deux week-ends distincts)
- 2 représentations durant les vacances de Noël (entre le 23 décembre 2023 et 8 janvier 2024 sur deux week-ends distincts)

Selon la réception du spectacle par le public et les besoins du service du patrimoine, la visite spectacle pourra être reconduite et enrichie dans les éditions futures les années suivantes.

CONTEXTE

Les monuments d'Arles

La Ville d'Arles (service du patrimoine) gère l'ouverture aux publics de six monuments historiques, tous inscrits sur la liste du patrimoine mondial : l'amphithéâtre (arènes), le théâtre antique, le cloître Saint-Trophime, les cryptoportiques (souterrains du forum romain), les Alyscamps (nécropole antique et médiévale, église romane), les thermes de Constantin. En 1986, Arles a signé avec le ministère de la Culture la convention *Ville d'art et d'histoire* qui a pour but de sensibiliser tous les publics au patrimoine de la ville en organisant des actions de qualité. C'est dans ce contexte que sont proposées des activités de qualité dans les monuments.

Des activités qualitatives dans les monuments tout au long de l'année

Depuis 2009, le service du patrimoine a développé, en lien avec l'office de tourisme, un programme d'activités dans les six monuments ouverts au public. Le programme s'est tout d'abord étoffé durant la période estivale. Chaque jour, les visiteurs se voient proposer des activités originales et de qualité. Toutes les périodes de vacances scolaires sont désormais concernées par ce dispositif.

Ces offres de visite permettent aux publics de découvrir l'histoire et l'architecture de ces édifices par des activités attrayantes et qualitatives : visites guidées, visites pour les familles, reconstitution historiques et interactives, visites théâtralisées, contées, chantées, etc.

S'ajoutent à ce calendrier des temps forts tels que les Journées européennes du patrimoine, ou des événements ponctuels tels que le 25^e anniversaire de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial du bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » qui sera célébré durant toute l'année 2023 et plus particulièrement lors d'une journée nationale prévue le 7 octobre 2023.

DÉFINITION DU PROJET

Objectifs

L'objectif de la visite spectacle est de permettre à un public le plus large possible, incluant les familles avec des jeunes enfants, d'avoir des clés de compréhension du monument tout en se distrayant et en participant à une découverte ludique.

La visite spectacle doit privilégier les connaissances historiques et architecturales et les valeurs portées par l'UNESCO. Il est impératif que le monument soit au centre du dispositif, la création *in situ* est nécessaire. Pour le public, il ne s'agit pas d'une visite guidée au sens classique, ni d'une représentation théâtrale ou artistique, mais bien d'une expérience ludique et active qui permet de comprendre le monument tout en passant un moment agréable.

Le soin apporté à la mise en scène est essentiel. Adaptation du discours au public visé, qualité, éclectisme et originalité doivent être au cœur de la proposition.

Thème

Le lien entre le thème de la création et le monument est essentiel. Le sujet de la visite spectacle est donc lié au monument, à son architecture, à son histoire, à son usage, etc. La visite spectacle a pour but de valoriser l'édifice et de donner au public un éclairage surprenant et singulier sur son

architecture, son histoire ou son usage. Réciproquement, les espaces de représentation procurent un cadre exceptionnel à la visite spectacle.

Il est attendu ici que le sujet du spectacle soit lié à l'inscription du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la liste du patrimoine mondial et aux valeurs portées par l'UNESCO (voir précisions en annexe).

Attentes du service du patrimoine

Le projet de visite spectacle est construit avec le service du patrimoine. Il se nourrit des apports artistiques et culturels des intervenants ainsi que des besoins exprimés par le service du patrimoine (attentes des visiteurs, connaissances sur l'histoire et l'architecture).

La visite spectacle doit être conçue comme un parcours de visite qui permet la découverte des différents espaces du monument. Une déambulation dans le monument est indispensable pour que les visiteurs le découvrent. Plusieurs stations, assises ou debout, sont à prévoir dans des lieux stratégiques (pertinence par rapport au propos, espace suffisant pour le public, visibilité, etc.).

La visite spectacle prendra une forme légère (costumes simples, décors modestes). La visite doit se dérouler en totale autonomie (sans intervention du service du patrimoine). La technique éventuelle (lumière, son par exemple) doit être prise en charge et gérée par les intervenants.

La visite spectacle devra durer entre 30 et 45 minutes.

Public visé

Le public cible des visites spectacles est le plus large possible, incluant les familles avec des jeunes enfants. Les contenus et la forme de la proposition doivent donc être adaptés aux enfants (6-12 ans). Les jeunes visiteurs sont accompagnés par leurs parents, qui apprécieront aussi de participer à une découverte ludique et différente du monument.

Il est également attendu que la visite spectacle soit attrayante pour le public non francophone.

BUDGET DE L'APPEL A PROJET

Création	3 000,00 €
Représentations	12 000,00 €
Défraiements	2 000,00 €
TOTAL	17 000,00 €

REPONSE A L'APPEL A PROJET

Calendrier de l'appel à projet

- Le dossier est à déposer sur le site Vos démarches en ligne – Ville d'Arles (<https://demarches.arles.fr/>) jusqu'au 24 mars 2023.
- La réponse sera donnée au plus tard le 14 avril 2023 après analyse des propositions par le service du patrimoine.
- Le travail de création avec le service du patrimoine débutera après la signature de la convention et l'envoi d'un bon de commande.
- La répétition générale sera donnée au plus tard mi-juin 2023 pour une première représentation durant le week-end du 8 juillet 2023.

Pièces à fournir

- Une présentation de l'opérateur.
- Un dossier complet de présentation des intentions portées par l'opérateur sur le projet de la visite spectacle.
- Un mémoire présentant les besoins techniques.
- Un devis détaillé incluant tous les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration éventuels selon les tarifs syndeac en vigueur.

Annexe : Présentation de la composante arlésienne du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » et des valeurs portées par l'UNESCO à travers le patrimoine mondial

Annexe :
Présentation de la composante arlésienne du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial
« Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » et des valeurs portées par
l'UNESCO à travers le patrimoine mondial

ARLES, COMPOSANTE DU BIEN CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE EN FRANCE

Le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » est composé de 64 édifices, 7 ensembles et 7 sections de sentiers à travers la France. La partie espagnole du bien fait l'objet d'une autre inscription.

L'ensemble d'Arles a été retenu comme partie intégrante de ce bien multiple. En effet, Arles, cité romaine située au carrefour de la Méditerranée et de la Gaule, est christianisée précocement. A partir du IV^e siècle, la vénération des reliques du martyr Genest puis de plusieurs saints évêques arlésiens, entraîne la construction de sanctuaires, autour desquels de vastes cimetières chrétiens s'étendent progressivement. Le culte des reliques, associé au prestige du diocèse d'Arles et à la prospérité de la ville au XII^e siècle, favorise le renouvellement architectural des édifices culturels d'Arles dans le style roman.

Avec l'essor concomitant du pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle, les saints arlésiens gagnent une renommée plus large encore. Si bien qu'au Moyen Âge, Arles est connue pour être le point de départ de la *via Tolosana* ou *via Arelatensis*. Le livre V du Codex Calixtinus, daté de 1130-1140, invite les pèlerins à vénérer plusieurs saints et à visiter les églises ou les cimetières d'Arles qui leur sont consacrés :

« Tout d'abord, ceux qui vont à Saint-Jacques par la route de Saint-Gilles, doivent rendre visite à Arles au corps du bienheureux Trophime, confesseur (...). Il faut aussi visiter le corps du bienheureux Césaire, évêque et martyr qui établit en cette ville la règle des moniales (...). Et dans le cimetière de la même ville on doit rechercher les reliques de saint Honorat (...). C'est dans sa vénérable et magnifique basilique que repose le corps du très saint martyr Genest (...). De là, il faut aller visiter auprès d'Arles, le cimetière, en un lieu qu'on appelle Les Alyscamps et intercéder pour les défunts suivant la coutume, tant par les prières et psaumes que par ses aumônes ; sa longueur et sa largeur sont d'un mille. Nulle part ailleurs, on pourrait trouver en aucun cimetière tant de tombes de marbre, ni de si grandes, alignées sur la terre (...) ».

Le site des Alyscamps et son église Saint-Honorat sont particulièrement importants. Sur le site de la nécropole antique, un cimetière paléochrétien s'est développé autour de la basilique funéraire de saint Genest et devient au Moyen Âge le plus grand cimetière chrétien d'Occident. Au XII^e siècle, à l'emplacement de la basilique, une église romane, dédiée à saint Honorat est édifiée. Bien qu'inachevée, l'église Saint-Honorat est un très bel exemple de l'art roman provençal. Les pèlerins y rendaient hommage à sept saints inhumés dans la crypte, dont Genest et Honorat. Ils y puisaient également de l'eau d'une source qui jaillissait miraculeusement d'un huitième tombeau.

La cathédrale Saint-Trophime et le cloître sont au centre de la dévotion. Dans la crypte aujourd'hui disparue, les pèlerins vénéraient de nombreuses reliques, dont celles de saint Trophime. Édifié à la fin du XII^e siècle, le portail de Saint-Trophime est un des plus beaux exemples du style roman provençal inspiré de l'architecture antique. Par ailleurs, les deux galeries romanes du cloître canonical de Saint-Trophime datent du XII^e siècle, auxquelles ont été ajoutées au XIV^e siècle deux autres galeries de style gothique. Ce n'est pas un hasard, si les décors sculptés du portail et du

cloître présentent chacun une statue de saint Jacques le Majeur. De même, dans le cloître, les pèlerins d'Emmaüs sont vêtus comme des pèlerins de Saint-Jacques, avec besace, bourdon et bonnet orné d'une coquille.

Pour compléter leur parcours arlésien, les pèlerins se recueillaient dans l'église Saint-Blaise, située dans le couvent Saint-Césaire, lui-même bâti à l'emplacement de la cathédrale paléochrétienne d'Arles. Reconstituée au XII^e siècle, cette sobre église romane est attenante aux bâtiments conventuels. Les reliques de saint Césaire, évêque du VI^e siècle, y étaient présentées. Exceptionnellement conservées, elles sont constituées d'une tunique, de deux *pallia*, d'une boucle de ceinture en ivoire, d'un fragment de ceinture en cuir et de sandales. Elles seront prochainement présentées de façon permanente dans le cloître Saint-Trophime.

Quittant Arles pour se diriger vers Saint-Gilles, les pèlerins faisaient une halte à l'église Saint-Genest, située à l'extérieur de la ville, sur la rive droite du Rhône. Cette église est reconstruite au XII^e siècle sur le lieu où la tradition situe la décapitation du martyr Genest. Son architecture à déambulatoire, ainsi que l'aire funéraire de la fin de l'Antiquité qui l'entoure, confirment son rôle dans le pèlerinage et en font un pendant des Alyscamps.

Les Alyscamps (IV^e-V^e / IX^e-XII^e / XII^e-XIII^e siècles)

Allée des Alyscamps : classement au titre des sites et monuments naturels par arrêté du 02/09/1913

Église Saint-Honorat : classement au titre des monuments historiques par liste de 1840

Cimetière : classement au titre des monuments historiques par liste de 1840

Chapelle des Porcelets : classement au titre des monuments historiques par liste de 1862

L'église Saint-Trophime et son cloître (XII^e – XIV^e siècle)

Église Saint-Trophime : classement au titre des monuments historiques par liste de 1840

Cloître : classement au titre des monuments historiques par liste de 1840

L'église Saint-Blaise

Classement au titre des monuments historiques par arrêté du 16/11/1908

La chapelle Saint-Genest (propriété privée)

Inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 14/06/1934

LES VALEURS DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes

Après le traumatisme de la Seconde Guerre mondiale, les nations, convaincues qu'une paix durable se construit sur une solidarité intellectuelle et morale, ont la volonté de créer une organisation éducative et culturelle internationale.

L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), branche de l'ONU, voit le jour en 1945, avec l'idée fondatrice de construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes. La solidarité entre les peuples et la coopération internationale en matière d'éducation et de culture seront les garantes d'une paix durable. Aux terribles violences racistes et antisémites de la guerre, l'organisation oppose une vision du monde humaniste, pacifiste et universaliste.

L'organisation se dote progressivement d'outils et de programmes pour assurer la coopération et l'adhésion durables des peuples. L'accès à l'éducation pour tous devient une de ses missions

principales, ainsi que la défense de la liberté d'expression et de la circulation des idées et des connaissances. La protection et la promotion du patrimoine culturel, de la créativité et de l'égalité des cultures, la coopération scientifique et la compréhension entre les peuples par le biais des sciences sociales et humaines font également partie des objectifs de l'UNESCO.

Malgré les difficultés liées aux enjeux politiques, aux conflits internationaux et à la réalité des inégalités entre les pays du nord et du sud, le mandat de l'UNESCO paraît plus pertinent que jamais dans un monde où la diversité culturelle est attaquée et où apparaissent des formes d'intolérance.

Le patrimoine mondial : des biens universels et exceptionnels

Le patrimoine gagne une reconnaissance internationale et s'étend à la protection des espaces naturels. Il relie chaque homme à ses semblables, à la nature et à son histoire.

En 1959, les temples d'Abou Simbel, datant de l'Égypte ancienne, sont menacés d'inondation par la construction du barrage d'Assouan. Le monde entier réagit à la menace d'une perte irréparable et la solidarité internationale s'organise pour les sauver. L'idée d'un patrimoine commun à tous les hommes est née. La *Convention pour la protection du patrimoine mondial* est adoptée en 1972 et la liste du patrimoine mondial est créée, ainsi les sites qui y sont inscrits appartiennent à tous les peuples, indépendamment du territoire sur lequel ils sont situés.

La spécificité de la *Convention pour la protection du patrimoine mondial* est de protéger les sites culturels et naturels, puis les biens mixtes, soulignant l'interaction entre l'être humain et la nature, ainsi que la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux.

Le patrimoine est la mémoire collective de l'humanité. En 2019, l'émotion collective suscitée par l'incendie de Notre-Dame de Paris montre à quel point il constitue un héritage commun. Depuis les destructions de Dubrovnik ou du site de Palmyre durant les conflits armés, en droit international, les crimes de guerre sont indissociables des crimes culturels, soulignant le lien entre l'homme et le patrimoine. Le détruire, c'est nous ôter une part de notre humanité. Le patrimoine porte notre passé, nous ancre dans le présent et nous accompagne dans l'avenir.